

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 29 OCTOBRE 2018

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Elvis Ahmetovic** Président du Conseil Communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 36 Conseillers, 7 excusés et 1 non-excuse.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018.

Il est accepté tel que présenté.

M. **Christophe Lanz** Syndic relate l'historique en préambule. La Municipalité travaille sur le projet du PPA depuis 2012. En 2014, un préavis de financement a été demandé au Conseil et les communications sur l'avancement du projet ont régulièrement été apportées. Depuis 2014 un certain nombre de règlements ont changés et la planification du PPA a dû être adaptée.
La troisième adaptation du Plan Directeur Cantonal est entrée en force en janvier 2016. La nouvelle stratégie de gestion des zones d'activités, également en 2016 puis la planification de la quatrième révision du Plan Directeur Cantonal en 2018. Ensuite la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) qui a été votée par le Grand Conseil en avril 2018 et entrée en force le 1^{er} septembre dernier. La nouvelle carte des dangers vaudoise et ses mesures de protections est venue ensuite.

La Municipalité a également fait plusieurs séances avec la commission d'urbanisme.
Les services cantonaux ont effectué une première lecture du dossier qui a demandé 67 points de corrections. Il est actuellement en deuxième lecture depuis le 31 août dernier.
La présentation qui a lieu ce soir sera proposée l'année prochaine à toute la population.
Si tout se passe bien, en début d'année, la mise à l'enquête sera déposée.

1. Présentation du projet du Plan d'Affectation " les Vernes "

M. **Roland Berclaz**, architecte au bureau Plarel SA présente les différents acteurs du projet.
Il poursuit en expliquant un des buts du projet qui est de lui donner une identité propre, à savoir en faire un parc technologique comprenant des entreprises à haute valeur ajoutée. Ce type d'entreprise est déjà présente comme Del West ou Solution Immo. D'autre part, il s'agira d'affecter la zone aux activités du tertiaire dont les autres zones industrielles sont généralement dépourvues dans la région.

Deux zones seront définies dont celle plutôt classique et une zone tampon mixte qui comportera le tertiaire. Cette dernière sera soit liée aux entreprises présentes, soit indirectement liée comme par exemple un cabinet médical.

La zone tampon permettra la transition plus douce entre l'industriel pur et le village, de telle sorte que les nuisances seront cantonnées plus au nord.

Une troisième zone à bâtir sera affectée aux installations parapubliques, située au sud-ouest du secteur des Vernes. Cela permettra de légaliser le terrain là où a été construite la station de traitements des eaux.

Au final, la zone industrielle pourrait accueillir un maximum de mille emplois.

Des dangers naturels se situent sur la rive droite de l'Eau Froide et la pointe nord du secteur des Vernes. Il y a risques d'éboulements, d'inondations et de laves torrentielles. Il n'est donc plus possible de maintenir cette zone à bâtir. Elle sera remplacée par de l'aire forestière qui compensera celle supprimée au centre de la zone des Vernes.

Pour l'accessibilité à la zone, la route des Vernes sera maintenue pour les riverains et le gros du trafic entrera par la route cantonale via giratoire. Le nouvel accès se fera par la partie nord sur une desserte interne et un arrêt de bus sera installé.

Environ 800 places de parc seront aménagées.

M. **André Martin** Conseiller est déçu par l'accès via le rond point. Selon lui, une entrée plus au nord aurait été plus adéquate, vers le secteur de Jacquetan qui est très mal desservi notamment au trafic des poids lourds. Il trouve dommage que le rond point se trouve juste après ce carrefour.

M. **R. Berclaz** lui répond que c'est pour des raisons d'optimisation et de facilité d'accès à la zone que le rond point a été projeté à cet endroit plutôt que plus au nord. Vu la configuration du terrain, ses pentes pose des problèmes de visibilité. La solution que voit A. Martin a été étudiée mais abandonnée au vu de toutes ses contraintes.

M. **Lionel Dormond** Conseiller trouve que beaucoup de monde passe par la route de Jaquetan en venant de Villeneuve et que l'accès sur la route cantonale est dangereux, surtout aux heures de pointes.

M. **R. Berclaz** répond qu'il est beaucoup plus cohérent de faire passer le trafic et en particulier les poids lourds en dehors du village. Ils y passeraient nécessairement si on laissait l'accès à la route des Vernes.

M. **Christophe Lanz** ajoute que suite à discussions avec le voyer des routes, il a été envisagé d'installer des panneaux afin de forcer la circulation à partir à droite en sortant du carrefour pour aller tourner au rond point. Ce serait une manière de sécuriser le carrefour.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller vient sur le sujet du secteur de reforestation. Ayant lui-même participé à la démolition de la cimenterie sur le site, il prévoit des travaux importants pour améliorer la nature du sol. La majorité du talus est constitué de béton concassé qui est resté sur place. De la terre devra nécessairement être amenée pour la plantation des arbres.

M. **R. Berclaz** répond que le secteur dont parle M. Guillemin restera en l'état. Il est déjà arborisé sur le côté.

M. **Gilles Nagloo** Conseiller fait le ratio entre les transports publics et le nombre de places de parc projetées. Ils pense que les places ne sont pas suffisantes vu les transports publics limités.

Selon M. **R. Berclaz**, la cadence des trains va être augmentée à la demi-heure.

M. **Christophe Lanz** indique que le terminus du RER ne sera plus à Villeneuve mais à Aigle et que les cadences sont prévues pour être augmentées.

Mme **Jacqueline Zimmermann** Conseillère, doute que cela ne se mette en place d'ici 3 ou 4 ans.

M. **R. Berclaz** répond qu'il faut plutôt compter les délais en dizaine(s) d'années.

M. **Lanz** viendra en prochaine séance avec des données précises après se les être fait confirmées par les transporteurs. Il assure que la planification des CFF prend en compte l'arrêt de Roche en 2018-2019.

M. **Sergio Almeida** Conseiller demande où se situeront les places de parc ?

M. **R. Berclaz** répond qu'elles seront directement sur les biens fonds, regroupées conformément au règlement. Il y aura deux types de stationnement selon les zones soit une partie semi-enterrée et l'autre à ciel ouvert.

Mme **Auréli Zjoeren** Conseillère demande des précisions sur le trottoir prévu le long de la RC. Selon M. **R. Berclaz**, il a été présenté comme un projet éventuel mais n'est pas obligatoire. Il serait réalisé en cas de réel besoin. Il y a déjà la route des Vernes ainsi qu'un prévu le long de la boucle interne.

M. **François Divorne** Conseiller demande si la source d'eau située vers le bosquet sera préservée.

Ce sera le cas.

Sans autre question, le Président remercie M. Berclaz pour sa présentation et passe à la suite de l'ordre du jour.

2. Préavis n° 32/18 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

Rapport de la commission des finances lu par Mme **Caroline Lambert** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté avec notamment un taux communal de 68 % (les ratifications légales étant réservées) ; l'impôt sur les chiens à CHF 150.00 par animal et l'impôt foncier immeuble à 1,2%.

M. **Christophe Lanz** ajoute que chaque année, la Municipalité prône la stabilité du point d'impôt ce qui est très important vu l'influence significative de plusieurs facteurs sur les finances communales.

La RIE3 vaudoise; l'augmentation de la population chablaisienne ; le nouveau plan comptable harmonisé FCH2 pour 2021 ; la reprise par l'État des charges de l'AVASAD pour 2020 ; la nouvelle péréquation pour 2021 et la reprise éventuelle de la facture sociale par l'État.

Sans question, le préavis n° 32/18 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n° 33/18 relatif à la réfection du chemin de l'Allex.

Rapport de la commission lu par M. **Daniel Bontems** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. **Rémy Roulet** Municipal a ajouté le document en couleur avec les tronçons concernés. Il indique que la commission a été induite en erreur par le passage des conduites d'eaux usées et eaux claires venant du village dans le Prés Pourris.

Les trois parcelles qui bordent la route de l'Allex côté sud ne sont pas concernées par ces conduites car les évacuations partent depuis la ligne du chemin de fer. Il n'y a pas de service technique des EC ou EU qui traverse la route. La seule qui va devoir traverser est celle de l'eau potable qui devra être raccordée sur la nouvelle conduite de transport.

Le chauffage à distance se trouvant du côté du Grand Cercllet, la SOCIR et les bâtiments en-dessous, la route de l'Allex n'est pas non plus traversée.

Les autres services comme la Romande Energie, le gaz ou Swisscom ont reçus un courrier leur indiquant que s'ils envisagent des travaux, le moment est opportun.

M. **Christian Delacrétaz** Conseiller demande quel est précisément le tronçon appelé " Martin " dans le préavis. Il aimerait également confirmation que la rampe du pont avant le tablier n'est pas prévue à la réfection.

M. **Rémy Roulet** répond que le tronçon " Martin " est celui en rouge à côté de la parcelle 332 sur le plan reçu ce soir. Le vert s'arrête en-bas du pont.

Pour plus de précision, le carrefour en rouge se trouve en DP cantonale et non communale mais dès le moment qu'elle se trouve à l'intérieur des panneaux d'entrée de localité, les frais sont à la charge de la commune.

Sans autre question, le préavis n° 33/18 est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal invite les Conseillers à aller visiter l'Espace Livre qui est un lieu convivial. S'il y a des bénévoles intéressés, ils peuvent s'annoncer.

M. **Nicolas Rochat** Municipal annonce quand à lui que les vendanges se sont bien passées avec une excellente qualité.

Les filets de protection aux Rafforts ont faits leurs preuves au mois d'août. De petites laves torrentielles dues aux pluies s'y sont arrêté. Les filets vont être nettoyés ces prochains jours.

Les travaux du GFA ont débutés sur la parcelle cantonale.

Une entreprise de sécurité mandatée par la Municipalité a effectué des patrouilles sporadiques nocturnes durant les quinze jours de vacances passées. Il y en aura d'autres le soir d'Halloween, le 31 octobre prochain afin d'éviter les déprédations ainsi que lors de diverses manifestations à la Rotzérane.

Un rapport sera établi et transmis à M. Rochat pour faire état des observations.

5. Divers

M. **François Divorne** propose à la Municipalité d'avoir accès à la base de données des chiens pucés électroniquement. Cela permettrait de faire des statistiques communales et de rappeler à l'ordre les propriétaires qui ne seraient pas en règles avec les impôts.

M. **Olivier Delacrétaz** Conseiller fait état d'une problématique sur plusieurs communes. Les VTT détruisent petit à petit les sentiers pédestres et pour le village, notamment ceux qui montent au Pont d'Egraz et à Plan Girard.

Dans la LCR, M. Delacrétaz a trouvé l'art. 43 qui parle de la répartition de la circulation et qui stipule que " les véhicules automobiles et les cycles n'emprunteront pas les chemins qui ne se prêtent pas ou ne sont manifestement pas destinés à la circulation. Par exemple, les chemins réservés aux piétons et au tourisme pédestre ".

M. O. Delacrétaz demande de poser des panneaux d'avertissements en-haut des chemins. Selon lui et sans ça, il faudra refaire les chemins d'ici quelques années.

M. **Nicolas Rochat** répond que le soucis est effectivement connu. Selon lui, la pose de panneaux ne sert à rien compte tenu que les cyclistes passent malgré tout et dans la conscience de l'interdit. Il n'y a malheureusement pas de solution.

M. **Eric Portner** Municipal ajoute en complément que la réflexion se fait de longue date. Il avait été proposé de sécuriser l'arrivée de l'un de ces chemin en posant une chicane ou autre barrière. Il s'agit là d'un terrain privé et l'un des deux propriétaires ne veut pas en entendre parler.

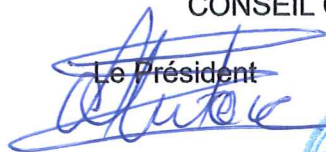
M. **O. Delacrétaz** n'est pas d'accord avec la Municipalité. " Si l'on veut, on peut ".

M. **N. Rochat** répond que les utilisateurs de VTT qui empruntent ce genre de chemins aiment les terrains accidentés. Plus on mettra de chicanes, barrières ou autres encoubles, plus ils prendront plaisir à les passer dans n'importe quel sens. Pour eux, c'est un terrain de jeux. Preuve en est les nombreux exemples qu'il a pu constater sur sa commune de travail qui est Montreux.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h50.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président



La secrétaire

